

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Fero-Box Carpocapse des pommes  
Product Code Pelsis : FEFRUIT, 1115000022

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Utilisation de la substance/mélange : Diffuseur de phéromones

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pelsis Belgium N.V.  
Industrieweg 15  
BE 2880 Bornem, Antwerpen  
Belgium  
T 0032(0)3 886 22 11, F 0032(0)3 886 24 60  
[bart.goiris@pelsis.com](mailto:bart.goiris@pelsis.com), [www.pelsis.com](http://www.pelsis.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays/Région | Organisation                                    | Numéro d'urgence                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| France      | Institut National de Recherche sur la Sécurité. | +33 1 45 42 59 59                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|             | ORFILA.                                         | +33 1 45 42 59 59<br>Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, H412  
catégorie 3  
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
Phrases EUH : EUH208 - Contient (8E,10E)-dodeca-8,10-dienol. Peut produire une réaction allergique.  
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
avertissement tactile : Non applicable

# Fero-Box Carpocapse des pommes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

| Nom                         | Identificateur de produit                                          | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]                                                           |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2,6-di-tert-butyl-p-cresol  | N° CAS: 128-37-0<br>N° CE: 204-881-4<br>N° REACH: 01-2119565113-46 | 0,1 - 1 | Aquatic Acute 1, H400 (M=1)<br>Aquatic Chronic 1, H410                                                              |
| (8E,10E)-dodeca-8,10-dienol | N° CAS: 33956-49-9<br>N° CE: 251-761-2                             | 0,1 - 1 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation
- : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau
- : Laver la peau avec beaucoup de l'eau savonneuse.
- Premiers soins après contact oculaire
- : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- Premiers soins après ingestion
- : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés
- : Eau pulvérisée. Poudre chimique, CO2, sable sec ou mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie
- : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie
- : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

# Fero-Box Carpacapse des pommes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

##### Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

##### Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

# Fero-Box Carpocapse des pommes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Protection de la peau

**Protection de la peau et du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié

**Protection des mains:**

des gants de protection

### Protection respiratoire

**Protection respiratoire:**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                  |
|------------------------------------------------|------------------|
| État physique                                  | : Liquide        |
| Couleur                                        | : Pas disponible |
| Odeur                                          | : Pas disponible |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible |
| Point de fusion                                | : Pas disponible |
| Point de congélation                           | : Pas disponible |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible |
| Inflammabilité                                 | : Pas disponible |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible |
| Point d'éclair                                 | : Pas disponible |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible |
| pH                                             | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible |
| Solubilité                                     | : Pas disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible |
| Masse volumique                                | : Pas disponible |
| Densité relative                               | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

# Fero-Box Carpocapse des pommes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

| 2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0) |              |
|---------------------------------------|--------------|
| DL50 orale rat                        | > 2930 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin                    | > 2000 mg/kg |

|                                                                              |              |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                         | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé |
| Cancérogénicité                                                              | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction                                                | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration                                                        | : Non classé |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                                                            |                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecologie - général                                         | : Nocif pour les organismes aquatiques.                                            |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé                                                                       |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

| 2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0) |            |
|---------------------------------------|------------|
| CL50 - Poisson [1]                    | 0,199 mg/l |
| CE50 96h - Algues [1]                 | 0,758 mg/l |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Fero-Box Carpocapse des pommes        |                       |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Persistance et dégradabilité          | Rapidement dégradable |
| 2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0) |                       |
| Persistance et dégradabilité          | Rapidement dégradable |

# Fero-Box Carpocapse des pommes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|                                          |                       |
|------------------------------------------|-----------------------|
| (8E,10E)-dodeca-8,10-dienol (33956-49-9) |                       |
| Persistence et dégradabilité             | Rapidement dégradable |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                                                |     |
|------------------------------------------------|-----|
| 2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)          |     |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 5,2 |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

| ADR                                                | IMDG           | IATA           |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification        |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage                           |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                 |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

# Fero-Box Carpocapse des pommes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Transport aérien

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

| Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH) |                                                               |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Code de référence                                                 | Applicable sur                                                |
| 3(b)                                                              | (8E, 10E)-dodeca-8,10-dienol                                  |
| 3(c)                                                              | Fero-Box Carpocapse des pommes ; (8E, 10E)-dodeca-8,10-dienol |

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                                    |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Acute 1                      | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1      |
| Aquatic Chronic 1                    | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2          |

# Fero-Box Carpocapse des pommes

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                                                         |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2                                             |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1                                                    |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| H400                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412                                 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |
| EUH208                               | Contient (8E,10E)-dodeca-8,10-dienol. Peut produire une réaction allergique.            |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables